



Mon ancien employeur porte plainte pour faux et usage de faux

Par **jordalud**, le 11/01/2008 à 11:37

La situation est très compliquée. Voilà à mon retour de vacances en sept 2003, mon employeur m'annonce que son entreprise est liquidée mais que je continue de travailler mais sous le nom d'une autre entreprise, que le propriétaire à qui il loue les locaux est au courant, que lui se charge de faire marcher l'entreprise sous forme de gérance. Moi, je ne me préoccupe pas de la situation; je fais toujours le même travail, toujours payée mais avec feuilles de paie de temps en temps. Je déclare mes revenus. En janvier 2005 j'apprend que je n'ai pas été déclarée depuis cette date. Je fais les démarches nécessaire pour recouvrer mes droits. Ne démissionnant pas je suis licenciée économiquement. Je vais au prud'hommes, gagne mais il fait appel. J'attend. Mais en décembre 2007, je reçois une convocation du tgi car celui qui à prêter ses locaux ne veut pas prendre aussi ses responsabilités et porte donc plainte contre moi pour faux et usage de faux (feuille paie, contrat de travail...) alors que c'est cette même personne qui m'a reçu pour le licenciement, a fait ma feuille assedic et a payé mes indemnités. et je pense qu'il fait ça car tout lui retombe dessus et que le gérant qui m'employait n'est pas solvable. Ne puis-je pas faire valoir le fait que c'est lui qui m'a licencié et pris la responsabilité que je sois reconnue comme sa salariée. et pourquoi a-t-il attendu 2 ans pour mettre en marche cette procédure. J'espère que vous pourrez m'aiguiller car je vais bientôt être convoquée par le juge et je ne prends pas d'avocat. Je vous remercie par avance de votre aide